

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

1. Assemblée Générale Ordinaire

1- Ratification des entrées au sociétariat des candidat-es des catégories de sociétaires 1 (Bénéficiaires – Coordinateur·rices d'activité), 3 (Bénéficiaires – Employeur·ses utilisateur·rices de gestion de contrat) et 4 (Salarié·es permanent·es de la coopérative)

- *Contenu*

« L'Assemblée Générale des Sociétaires, après avoir pris connaissance de la liste des candidat-es au sociétariat issu·es des catégories de sociétaires 1 (Bénéficiaires – Coordinateur·rices d'activité), 3 (Bénéficiaires – Employeur·ses utilisateur·rices de gestion de contrat) et 4 (Salarié·es permanent·es de la coopérative), prend acte de leur entrée au capital social de la coopérative ».

- *Modalité de réponse*

Je prends acte de l'entrée au sociétariat des candidat-es issu·es des catégories 1 (Bénéficiaires – Coordinateur·rices d'activité), 3 (Bénéficiaires – Employeur·ses utilisateur·rices de gestion de contrat) et 4 (Salarié·es permanent·es de la coopérative).

2- Approbation des comptes de l'exercice 2020 et décharge aux administrateur·trices de leur mandat de gestion

- *Contenu*

« L'Assemblée Générale des Sociétaires, après avoir pris connaissance du rapport d'activités, du rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise, des comptes sociaux, des rapports du commissaire aux comptes, approuvent l'ensemble de ces rapports et comptes et donnent décharge aux administrateur·trices de leur mandat de gestion. »

- *Modalité de réponse*

Vote pour / Vote contre / Abstention

3- Décisions d'affectation du résultat

- *Contenu*

« L'Assemblée Générale des Sociétaires décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à – 2 284 499 euros de la manière suivante :

- Bénéfice/Déficit de l'exercice : - 2 284 499 euros
- En totalité au compte "Report à nouveau"
- Compte tenu de cette affectation, le compte "Repor à nouveau" s'élève ainsi à - 10 123 959 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de - 1 775 619 euros (contre 464 720 euros sur l'exercice précédent).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices ».

- *Modalité de réponse*

Vote pour / Vote contre / Abstention

4- État du sociétariat et du capital social

- *Contenu*

« Au 31/12/2020, le capital social de la coopérative se compose comme suit :

Catégorie	Montant du capital	%	Nombre de parts	Nombre de sociétaire	% des sociétaires
1 - Coordinateur·rices d'activité	737 970 €	8,78 %	24 602	8 209	96,42%
2 - Utilisateur·rices affilié·es ou occasionnel·les	2 160 €	0,03 %	72	28	0,33 %
3 - Employeur·ses utilisateur·rices du service Gestion de Contrat	31 350 €	0,37 %	1.045	209	0,37 %
4 - Salarié·es permanent·es de la SCIC	38 670 €	0,46 %	1 289	51	0,60 %
5 - Client·es des projets	0	0	0	0	0
6 - Partenaires représentatif·ves du secteur	6 150 €	0,07 %	205	2	0,02 %
7 - Partenaires sur les territoires	12 300 €	0,15 %	410	3	0,04 %
8 - Partenaires professionnel·les et qualifié·es	27 300 €	0,34 %	956	11	0,13 %
9 - Partenaires économiques	7 549 950 €	89,80 %	251 665	1	0,01 %
Total	8 405 850 €		280 244	8.514	100 %

La valeur de la part au 31/12/2020 est nulle (0 euros).

- *Modalité de réponse*

« Je prends acte de la composition du sociétariat, de l'état du capital social et de la valeur de la part. »

2. Assemblée Générale Extraordinaire

5- Ratification du transfert du siège social de SmartFr

- *Contenu*

« L'Assemblée Générale des Sociétaires prend acte du transfert du siège social de SmartFr dont le siège social est déplacé du 75, rue Léon Gambetta (La Grappe) 59000 Lille vers le 292, rue Camille Guérin (Bazaar St So) 59000 Lille, décidé par le conseil d'administration de SmartFr en date du 15/09/2020 ».

- *Modalité de réponse*

Je prends acte du transfert du siège social de SmartFr.

6- Poursuite de l'activité de SmartFr

- *Contenu*

« L'Assemblée Générale des Sociétaires constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale des sociétaires, après lecture du rapport de gestion et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce, décide la poursuite de l'activité de SmartFr. »

Modalité de réponse

Vote pour / Vote contre / Abstention

7- Désignations et pouvoirs pour les formalités

- *Contenu*

« L'Assemblée Générale des Sociétaires confère tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises afférentes aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2021. »

- *Modalité de réponse*

Vote pour / Vote contre / Abstention

3. Reprise de l'Assemblée Générale Ordinaire

8- Poursuite du chantier sur l'évolution de la contribution coopérative

- *Contenu*

« L'Assemblée Générale des Sociétaires prend acte de la poursuite du chantier sur l'évolution de la contribution coopérative lancé en février 2021. Ce chantier se prolonge en s'appuyant sur les travaux réalisés par la structure et dans le cadre de consultations depuis février. Il conserve l'enjeu d'un retour à l'équilibre économique et sa mise en application devra pouvoir se faire pour l'exercice 2022 ».

- *Modalité de réponse*

Je prends acte de la poursuite du chantier sur l'évolution de la contribution coopérative.

9- Poursuite du chantier sur l'évolution des statuts

-

« L'Assemblée Générale des Sociétaires prend acte de la poursuite du chantier sur l'évolution des statuts lancé en juin 2020. Avec un contexte chargé en événements imprévus au cours de l'année, le conseil d'administration a acté de prendre le temps nécessaire pour mener le chantier à son terme. Le nouvel horizon est fixé pour l'Assemblée Générale de juin 2022 ».

- *Modalité de réponse*

Je prends acte de la poursuite du chantier sur l'évolution des statuts.

10- Smart in Progress (SIP) : Processus pour 2021-2022

- *Contenu*

« Après plusieurs années de réalisation du processus Smart in Progress, plus de 200 recommandations émises, une stratégie 2025 rédigée sur cette base et de nombreux projets d'évolutions en cours, la période 2021-2022 n'ouvrira pas de nouvelles thématiques. Nous consacrerons cette période 2021-2022 à la fois à une évaluation, à des moments de mise en visibilité de ce que sont devenues les recommandations ainsi qu'à des expérimentations pour que des recommandations soient déclinées en projet par les sociétaires directement. »

- *Modalités de réponse*

Je prends acte du processus pour la période 2021-2022.

11- Élection d'une nouvelle administratrice

- *Contenu*

« L'Assemblée Générale des Sociétaires, après avoir pris connaissance des candidatures à l'élection du Conseil d'administration, vote pour la candidate suivante :

- o Anne-Laure DESGRIS (associée salariée). »

- *Modalité de réponse*

Pour/Contre/Abstention

12- Désignations et pouvoirs pour les formalités

- *Contenu*

« L'Assemblée Générale des Sociétaires confère tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises afférentes aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2021. »

- *Modalité de réponse*

Vote pour / Vote contre / Abstention